

MESURES ADMINISTRATIVES A L'ENCONTRE DES ARBITRES RELATIVES AU NON SUIVI DES INSTRUCTIONS EN MATIERE DE FEUILLES DE MATCH ET DE RAPPORTS D'ARBITRE

N°	MANQUEMENTS SUR FEUILLES DE MATCH	POINTS
FM1	Non inscription de l'heure de début de la rencontre	3 points
FM2	Heure de début de la rencontre dépassant les 10 minutes SANS accord des 3 parties	10 points
FM3	Absence du petit "v" de contrôle du document d'identité dans la colonne CTR - par cas avec max 9 points	3 points
FM4	Absence du petit "v" de contrôle de l'affiliation dans la colonne CTR - par cas avec max 9 points	3 points
FM5	Absence de tout petit "v" de contrôle des documents d'identité	10 points
FM6	Absence de tout petit "v" de contrôle des affiliations	10 points
FM7	Absence d'un numéro de joueur - par cas avec max 9 points	3 points
FM8	Absence de tous les numéros de joueur	10 points
FM9	Absence de la date de naissance sans raison apparente - par cas avec max 9 points	3 points
FM10	Absence de toutes les dates de naissance	10 points
FM11	Absence d'un n° d'affiliation sans raison apparente - par cas avec max 9 points	3 points
FM12	Absence de tous les numéros d'affiliation sans raison apparente - par équipe	10 points
FM13	Non inscription de la minute de la carte jaune ou rouge	5 points
FM14	Pas de X dans la colonne Lic. en cas d'absence de n° d'affiliation	1 point
FM15	Pas de signature dans la colonne Doc. Manquants en cas d'absence de n° d'affiliation	5 points
FM16	Lettre K non barrée lorsque le keeper est également capitaine	1 point
FM17	Pas d'inscription K2 ou C2 en cas de remplacement (pour tout motif) du K1 ou du C1	3 points
FM18	Joueur ou officiel absent non barré	5 points
FM19	Ligne "blanche" (vierge de toute inscription) non barrée	5 points
FM20	Toute annotation manquante dans la case "Remarques" de la feuille de match	5 points
FM21	Non inscription du nombre de blessés et/ou erreur dans le nombre de blessés	1 point
FM22	Absence du nombre de cartes jaunes et/ou de cartes rouges	3 points
FM23	Erreur dans le nombre de cartes jaunes et/ou de cartes rouges	3 points
FM24	Toute inscription relative à une carte jaune alors qu'une carte rouge a été donnée par la suite	3 points
FM25	Non inscription de la minute en cas de match arrêté	5 points
FM26	Non inscription du score au moment de l'arrêt du match	5 points
FM27	Absence de X dans la rubrique "Rapport suit" lorsqu'un rapport doit être établi	3 points
FM28	Oubli d'indiquer le nombre de ratures ou le nombre de blancs	1 point
FM29	Erreur dans le nombre de ratures ou dans le nombre de blancs	1 point
FM30	Absence de X en cas de match non joué	1 point
FM31	Résultat final (en chiffres et/ou en lettres) non indiqué	5 points
FM32	Résultat final en chiffres différent en lettres	5 points
FM33	Résultat final ou tout autre résultat (forfait) indiqué alors que match arrêté	5 points
FM34	Absence du nom pour tout délégué ou capitaine - par cas	1 point
FM35	Absence de signature d'un capitaine - par cas	3 points
FM36	Non inscription du nom de l'arbitre	5 points
FM37	Tout manquement dans les cases relatives à l'arbitre - par manquement	1 point
FM38	Absence de la signature de l'arbitre	1 point
N°	MANQUEMENTS SUR RAPPORTS D'ARBITRE	POINTS
RA1	Absence des coordonnées des délégués (nom, prénom, n° d'affiliation) - par absence	1 point
RA2	Absence des coordonnées de tout joueur ou officiel exclu (nom, prénom, n° d'affiliation)	5 points
RA3	Absence des coordonnées de tout joueur ou officiel ayant provoqué un incident	5 points
RA4	Absence du club d'affiliation du joueur ou officiel exclu	1 point
RA5	Absence du club d'affiliation du joueur ou officiel ayant causé un incident	1 point

Toute infraction aux instructions de la C.P.A. non reprise dans cette nomenclature sera examinée par notre Commission.

Cette liste n'est donc pas exhaustive et n'exclut nullement qu'une sanction administrative soit prise par la C.P.A.

SANCTION DISCIPLINAIRE

Une semaine de privation de désignation dès que le total de 20 points administratifs est atteint.
Cette sanction se renouvelle à chaque fois que l'arbitre atteint 20 nouveaux points administratifs.
Les points administratifs ci-dessus ne sont pas comptabilisés pour la détermination des catégories.

Ces mesures d'ordre seront prises automatiquement par la C.P.A. Brabant

**Le Secrétaire,
Louis Michiels**

**Le Président,
Rafaël Garcia**